

«Mes P@rcelles» vu par les Conseillers des Services Techniques

Après une série de témoignages d'agriculteurs gersois abonnés et utilisateurs de «Mes P@rcelles», c'est au tour de conseillers spécialisés de la Chambre d'Agriculture du Gers de tester «Mes P@rcelles», chacun dans leur domaine.

Alexandre Sansonnette, Conseiller Environnement «Phyto»

«Pour tout savoir de vos produits phytos en un clic»

Quels avantages voyez-vous à utiliser «Mes P@rcelles» pour la gestion des produits phytos ?

Il existe 3 intérêts majeurs à utiliser le module phytos de «Mes P@rcelles» :

- 1- Pour le stockage des produits
- 2- Pour l'utilisation des produits
- 3- Pour le mélange des produits, pour chacun de ces points, «Mes P@rcelles» apporte une solution simple et rapide :

- sécurité pour votre santé : il identifie rapidement les produits très dangereux ...

- et pour vos pratiques : il notifie les différents délais et dosages de produits phytosanitaires, mais aussi, - sérénité : il vérifie que les mélanges de produits sont autorisés d'un point de vue réglementaire.

En quoi alors «Mes P@rcelles» peut aider un agriculteur pour ce qui concerne le stockage des produits ?

Le local de stockage est un outil utile pour entreposer en un lieu précis l'ensemble des produits de pro-

tection des plantes d'une exploitation. Afin d'être parfaitement en règle, il faut classer les produits en fonction de leur dangerosité d'une part et en fonction de leur état d'homologation d'autre part.

En effet, il est demandé de séparer les produits Très Toxique, Toxique et CMR (Cancérogène Mutagène Reprotoxique), d'une part et les produits retirés du marché d'autre part, de manière distincte et rapidement identifiable.

En cela, «Mes P@rcelles» est l'outil idéal pour connaître rapidement ces différents critères de toxicité et d'homologation.

Comment peut-on mieux gérer l'utilisation de ses produits phytos avec «Mes P@rcelles» ?

Avec «Mes P@rcelles», vous accédez en quelques clics à la fiche complète du produit, ce qui vous permet de connaître rapidement les différents usages des produits (Dose, DAR, DRE, ZNT, ...). Grâce à cette fiche, vous pourrez respecter toutes les règles et planifier les travaux sur vos cultures. En effet, certains pro-

duits ont des DRE (Délais de Ré-Entrée) qui doivent être respectés, en particulier pour les employeurs de main d'œuvre qui ont une obligation de prévenir tout risque d'intoxication des salariés. Pour les récoltes, il est également important de respecter le DAR (Délai Avant Récolte). Le logiciel vous permet ainsi de connaître la date à partir de laquelle il est possible de récolter lors de l'enregistrement de vos traitements.

Comment savoir si un mélange est autorisé ?

Dans le module «phytos» de «Mes P@rcelles», on trouve un outil «Test Mélange». Grâce à lui, vous pouvez rapidement et à tout moment vérifier si votre mélange est autorisé d'un point de vue réglementaire.

Cette fonctionnalité vous permettra de réaliser des mélanges en toute sécurité par rapport à la réglementation. En revanche, il est important de consulter votre technicien pour savoir si le mélange que vous réalisez est efficace sur les cibles et n'entraîne pas de phytotoxicité sur votre culture.

Marie-Jeanne Lacan, Conseillère Installation

«Avec le Pocket PC, gagnez en temps et en sécurité»

Pour vous, qu'apporte en plus l'application Pocket PC de «Mes P@rcelles» ?

Cette application permet de gagner en temps et en réactivité ! Elle permet la saisie mobile. Dès qu'une intervention est effectuée, on peut la saisir directement depuis la parcelle ou même dans le tracteur. On peut utiliser un Pocket et également certains téléphones portables. Ensuite, il suffit de synchroniser son Pocket à l'ordinateur pour que les modifications soient prises en compte. Cette

application est disponible pour seulement 2 € HT / mois.

Vous êtes conseillère Installation, existe-t-il des offres particulières pour les jeunes installés ?

Pour faciliter l'accès à «Mes P@rcelles» aux jeunes agriculteurs, une remise de 50 % leur est accordée à l'occasion de leur première année d'installation. L'abonnement annuel passe donc à 120 € HT / an pour les jeunes installés en 2010 et 2011.

Maud Valle-Laurent, Conseillère PAC-DPU

«Dessinez vos parcelles, vos bandes enherbées avec précision»

Quels avantages tire-t-on à réaliser son dossier PAC avec «Mes P@rcelles» ?

Autonomie, précision et sécurité ! En début de campagne, vous pouvez, grâce à «Mes P@rcelles» dessiner vos parcelles, placer vos bandes enherbées, calculer vos distances et surfaces. Plus de support papier, le logiciel permet de réaliser sa déclaration PAC en toute autonomie et de la transmettre directement vers le si-

te Internet TéléPAC. Si vous rencontrez des difficultés sur votre ordinateur, par l'intermédiaire de la hotline, une équipe de conseillers se tient à votre disposition pour vous accompagner.

Vous avez l'assurance que l'outil est aux normes et répond aux évolutions réglementaires. A tout moment, le logiciel réalise des sauvegardes... toutes vos données sont sécurisées et consultables dès que vous en avez besoin.

Emeline Pouyau, Conseillère Aviculture

«Calculez vos marges brutes ou semi-directes»

Pourquoi «Mes P@rcelles» permet-il d'aller plus loin que le suivi technique de vos cultures ?

A partir de la saisie des factures d'achat et de cession de tous vos intrants, le logiciel vous permet de définir les stocks à tout moment de votre campagne, en choisissant les stocks en terre ou à la ferme.

Ce module assure votre sérénité puisque vous vérifiez la cohérence de vos stocks, en vous permettant également de suivre le prix moyen d'achat de tous vos intrants.

Pourquoi «Mes P@rcelles» permet d'être toujours plus performant, en quelques clics ?

Simplicité est le maître mot du module économique. Par le biais des enregistrements des pratiques, toutes les interventions réalisées sur les cultures sont déjà enregistrées avec les quantités utilisées, la date, ... De la même manière, lors de l'enregistrement des stocks, tous les prix d'achats ont été saisis. Il ne vous reste plus qu'à choisir le calcul que vous préférez : marges brutes ou semi-directes, par parcelle ou par culture. En un clic, vous obtenez vos résultats économiques, éléments indispensables pour suivre votre atelier et préparer les prochaines campagnes !

à jour si elles évoluent. De là, le travail consacré à cette tâche ainsi qu'à celle des enregistrements d'apports d'engrais est simplifié, par exemple une même quantité d'engrais apportée à la même période sur plusieurs parcelles différentes ne sera saisie qu'une seule fois informatiquement.

Jean-Claude Baup, Conseiller Elevage

«Fini la calcullette pour le plan de fumure»

En quoi «Mes P@rcelles» facilite-t-il la réalisation du plan de fumure et des enregistrements d'engrais ?

Fini la calcullette ! Pour le plan de fumure, tous les calculs de quantités d'engrais à prévoir sont automatisés à partir d'une méthode établie par les Chambres d'Agriculture et les Instituts techniques. Toutes les références servant à calculer les quantités à apporter (besoins d'azote par culture, reliquats sortie hiver, autres fournitures du sol ...) sont intégrées dans «Mes P@rcelles» et sont mises

enregistrées et sont consultables à tout moment. Par contre, une impression papier peut être effectuée si besoin, à tout moment

Pour plus de renseignements, contactez
la Chambre d'Agriculture du Gers- Alexandre Forment
au 05.62.61.77.45 ou par mail : mesparcelles@gers.chambagri.fr